

Annulation d'actions propres

L'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2006 a approuvé à l'unanimité l'annulation de 3.366.630 actions propres détenues par Brederode S.A.

En conséquence, le capital social est désormais représenté par 34.280.252 actions.

La même assemblée a également autorisé à l'unanimité le conseil d'administration à acquérir et à aliéner un nombre maximum d'actions tel que fixé par la loi. Cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter de la publication de cette décision aux annexes du Moniteur belge et peut être renouvelée.

Waterloo, le 30 mai 2006